

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

## Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

### Déclaration du groupe des entreprises

Le groupe des entreprises tient d'abord à dire qu'il approuve trois des principales lignes directrices de l'avant-projet de loi et de l'avis :

- Nous sommes d'abord profondément d'accord sur le diagnostic qui confirme la gravité de la situation de notre école de la République et donc la nécessité de sa refondation.
- Ensuite, nous sommes depuis longtemps convaincus que c'est dès le premier cycle que se jouent trop souvent et de façon trop irrémédiable les destins et nous soutenons le renforcement de l'inégalité des moyens entre zones favorisées et défavorisées afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble et son équité.
- Enfin, nous partageons votre préoccupation sur le besoin d'une formation morale mais aussi les réticences et questionnements de l'avis sur ce sujet.

Par contre, nous regrettons que le nécessaire rétablissement de l'autorité ou plutôt du magistère du maître, y compris parfois vis à vis des parents, n'y soit pas souligné.

Nous tenons aussi à dire que, dans ce pays où le chômage touche particulièrement ces 130 000 jeunes sortis sans diplôme et sans qualification, il nous semble que le rapprochement avec le monde des entreprises est indispensable alors qu'il est totalement absent de l'avant-projet de loi et de l'avis.

Mais notre plus forte réticence porte sur les moyens : contrairement aux slogans qui ont circulé et circulent encore, selon les propres chiffres du ministère entre 1995 et 2010 et les chiffres 2012 sont sensiblement les mêmes, le ratio enseignant-élève s'est amélioré de 5 % dans les deux degrés tandis que les résultats régressaient, ce qui montre la nécessité d'une analyse plus fine de nos difficultés.

Nous pouvons comprendre, notamment dans les zones défavorisées, le slogan « Plus de maîtres que de classes », mais constatons que c'est déjà le cas puisque la moyenne des classes du 1<sup>er</sup> degré est de 24,3 élèves, alors qu'au total, on compte 18 élèves pour 1 enseignant.

Enfin, dans le secondaire, toujours selon les chiffres du ministère, on compte 15,8 élèves par professeur aux Pays-Bas, 14,7 en Allemagne pour 11,9 en France. C'est donc, en proportion du nombre d'élèves, autour de 100 000 professeurs que nous comptons en plus par rapport à ces deux pays sans que nos résultats en soient supérieurs. Le ministre lui-même évoque parfois la différence du temps de travail de nos enseignants. Dans ces conditions, dans un État en quasi-faillite, il nous semble qu'on aurait pu commencer par analyser ces chiffres dans leur complexité et, dans un premier temps, envisager de redéployer les moyens existants avant de créer de nouveaux postes.

Malgré ces réserves, le groupe des entreprises a voté l'avis présenté pour deux raisons complémentaires :

- D'abord, parce que notre dissensus sur les moyens a été pris en compte dans l'avis et nous en remercions le président, le rapporteur et les membres de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.
- Enfin, comme il a été dit au début, nous approuvons l'intention générale affichée de l'avant-projet de loi. L'importance de l'enjeu est trop lourde pour que nos objections légitimes l'emportent sur notre conviction du nécessaire sursaut de l'école de la République. Ces 150 000 enfants sortant chaque année sans diplôme de notre système éducatif ne sont pas seulement 130 000 drames personnels. Cet échec entraîne de façon compréhensible, chez nombre d'entre eux, un sentiment d'exclusion qui, à terme, menace la cohésion de notre pays.